

Conseil du Laboratoire IDP

Compte rendu de la réunion du Conseil – 5 juin 2014

Membres du Conseil présents : Hicham Rassafi, Alexandre Bonduelle, Mohamed Ramdani, Sylvain Petit, Ludovic Vigneron, Stéphane Lambrecht, Magali Jaouen, Hervé Mauroy, Laurent Gardin, Isabelle Alphonse Tilloy, Laurent Siguoirt, Julien Icard, Christophe Lafaye, Stéphane De La Rosa, Anaïs Rebuccini

Membres extérieurs présents comme observateurs : Monsieur Desenfans, Gulsun Altintas, Fabienne Ducret, Ghassen Allani, Christine Maati.

1 – RETOUR SUR L’EVALUATION MENEÉ PAR L’AERES

Le directeur de l’IDP est revenu sur le contenu de l’évaluation portée par l’AERES. En raison des changements de l’AERES (qui devient HCERES), le rapport définitif, à savoir celui qui inclut les remarques en retour de l’IDP après l’évaluation, est parvenu tardivement. Il est toutefois possible de tirer un certain nombre de conséquences de l’évaluation telle qu’elle a été transmise.

Celle-ci est globalement positive et souligne la nécessité de confirmer la dynamique actuelle. Surtout, l’AERES a clairement indiqué que la nouvelle structure du laboratoire, qui repose sur des axes de recherche, doit être maintenue. La gouvernance du laboratoire a été mise en avant comme un point fort de l’IDP. Cette appréciation positive permet d’envisager sereinement le maintien de l’accréditation de l’IDP comme composante de recherche, de sorte que le scénario des années précédentes (accréditation temporaire jusqu’en 2012 puis disparition en principe) est normalement exclu.

Toutefois, l’AERES a mis en avant certains points faibles, auxquels il convient de remédier dans l’organisation du laboratoire et dans les projets scientifiques. Les déficiences tiennent, essentiellement, à l’éclatement des thèmes, à l’absence d’une véritable ligne directrice de recherche, susceptible de fédérer l’ensemble des axes de recherche, au manque d’investissement d’une partie de certains enseignants chercheurs (grosse disparité entre de gros publiants et des faibles publiants), à l’insuffisance du nombre d’enseignants titulaires d’HDR et au positionnement des axes DOBIM (Droit des obligations appliqué aux activités bancaires et immobilières) et RIO (Risque, Information, Organisation), qui apparaissent comme les seuls axes monodisciplinaires à côté d’axes pluridisciplinaires. En revanche, la production scientifique de ces axes demeure satisfaisante, avec des publications régulières et de qualité.

2 – CHAIRE SUR LES PME/PMI

Mohammed Ramdani a souligné qu’une Chaire, octroyée par la CGPME, a été obtenue par l’IAE pour les projets Pédagogique et de recherche. Cette Chaire a vocation à appuyer de nombreuses activités, notamment des manifestations scientifiques en lien avec les PME/PMI.

Les fonds de cette Chaire permettraient d'appuyer une dynamique de recherche sur l'entreprise, qui mobiliserait plusieurs axes (RIO et ITIS) et, surtout, qui permettrait de croiser plusieurs disciplines (notamment gestion / droit privé sous l'angle droit des sociétés). Cette perspective est d'autant plus importante que l'AERES insiste sur l'approfondissement des croisements disciplinaires dans les études et les projets de l'IDP.

Le Conseil de l'IDP a souligné la nécessité de mobiliser cette chaire lors de l'organisation d'une journée d'étude en décembre 2014 (sur la PME : thème à approfondir), laquelle sera précisément l'occasion d'approfondir les études sciences de gestion / droit / droit des sociétés. Une coordination devra être mise en place à cette fin entre M. Ramdani, L. Vigneron et M. Jaouen, Professeur de droit privé. Cette journée pourra être l'occasion de valoriser le projet par N. Leblond de clinique du droit, centré sur la vie de l'entreprise et de la PME.

3 - DISCUSSION SUR LE CONTENU DE L'ÉVALUATION

Les membres du Conseil ont mené une discussion sur les conséquences à tirer de l'évaluation de l'AERES, s'agissant notamment du positionnement des axes RIO et DOBIM. Plusieurs pistes ont été discutées et évoquées, parmi lesquelles :

- fusion des axes pour dégager un axe de recherche sur la PME, incluant les recherches en gestion et en droit (mais cette solution risque de conduire à un rapprochement artificiel et à une perte de lisibilité des travaux menés en finance, d'une part, et en droit privé d'autre part). La perte de lisibilité sera forte également pour l'axe DOBIM où des EC présentent des publications en droit de l'immobilier, droit bancaire, droit des assurances
- création d'un nouvel axe, ciblé sur la gestion et le fonctionnement des PME/PMI (il intégrerait alors le projet de clinique du droit)
- statu quo
- maintien provisoire des axes actuels et dégagement d'un thème transversal de recherche, commun à l'ensemble des axes. Ce thème porterait, plus spécifiquement, sur PME/PMI.

Après avoir comparé les différents scénarios, le Conseil de laboratoire privilégie une solution de transition, consistant à maintenir, pour un ou deux, la structure actuelle du laboratoire, tout en mettant progressivement en place une thématique transversale (à savoir un thème de recherche sur lequel peuvent se retrouver une grande partie des enseignements chercheurs) centrée sur la PME. Cette structure a ultérieurement été discutée avec le directeur adjoint de l'IDP, M. Octave Jokung, qui l'a admise dans son principe.

S. Lambrecht a souligné qu'il pourrait être opportun de dégager une deuxième thématique transversale, commune à l'ensemble des axes, centrée sur le risque. S. Petit a fait part de son inquiétude quant à la multiplication de ces thèmes transversaux, à côté des axes ; il sera sans doute difficile de les faire vivre et de s'y investir compte tenu de la multiplication des contraintes et des tâches.

Le directeur de l'IDP a insisté sur le risque qui consisterait à mettre en place trop rapidement une nouvelle organisation, alors même que le sentiment d'appartenance aux différents axes de recherche s'est progressivement construit. Surtout, la réorganisation ne peut résulter que d'activités matérielles concrètes (journées d'études transversales, publications communes), à partir desquelles

il sera possible de procéder, le cas échéant à des réorganisations). La journée sur la PME en décembre 2014 sera essentielle dans cette perspective. Par ailleurs, il est essentiel de sauvegarder le fonctionnement actuel de l'IDP, qui repose sur des axes (auxquels les enseignants chercheurs) et non sur des équipes autonomes.

Ce mode d'organisation est souple, permet aux enseignants chercheurs de rattacher leurs travaux à un ou plusieurs axes, et paraît surtout adapté à une équipe hétérogène comme celle de l'IDP.

Ces projets devront être débattus lors de l'Assemblée générale annuelle de l'IDP le jeudi 25 septembre.

4 - VIE DU LABORATOIRE

M. de La Rosa a insisté sur la nécessité de faire vivre régulièrement le laboratoire.

La présence aux séminaires de recherche, qui se déroulent le jeudi à 12h une fois par mois, est actuellement très mitigée, ils accueillent généralement les mêmes enseignants chercheurs. Il est impératif qu'au moins chaque mois des enseignants-chercheurs, dans l'ensemble des disciplines, présentent des papiers ou des projets de papiers.

Stéphane Lambrecht a souligné que l'organisation de ces séminaires devait tourner, en confiant leur mise en place à un collègue chaque année. Ultérieurement à la tenue du Conseil, G. Altintas a fait part de sa volonté d'être déchargée de cette responsabilité, qu'elle assumait jusqu'à présent. La prochaine AG sera l'occasion de désigner un nouveau coordonnateur. Leur organisation pourrait évoluer l'an prochain avec l'invitation d'un intervenant extérieur à l'UVHC.

M. de La Rosa a de nouveau insisté sur l'impérieuse nécessité d'accroître le nombre d'HDR et de valoriser les recherches sur des supports scientifiques exigeants (revues classées).

M. Lambrecht a informé le Conseil de la mise en place d'un nouveau Master parcours « Transports et aménagement des territoires », qui sera rattaché au nouveau Master AES (en même temps que le parcours sur l'économie sociale et solidaire). Ces masters seront adossés aux axes ITIS et MDD.

Enfin, M. de La Rosa a rappelé que le mandat de l'équipe actuelle de direction, ainsi que le Conseil, arrive à échéance en juin 2015.

5 – PROJETS PAR AXE

Axe ITIS : bilan très positif des rencontres RIUESS 21 et 22 mai à Lille, avec près de 250 participants. L'IDP est pleinement associé avec la mise en place d'une Chaire interuniversitaire sur l'économie sociale et solidaire. En 2014-2015, les travaux en cours sur les marchés publics et l'économie des territoires pourront être approfondis avec une journée sur la transposition des nouvelles directives marchés / concessions.

Axe MDD : le projet EETR touche à sa fin et s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Une réunion générale du WP 8 Railenium a permis de dégager des thématiques en droit et économie sur lesquelles l'IDP pourrait se positionner. Mais les partenaires privés, contributeurs, ont du mal à se positionner sur les thématiques qui intéressent leurs activités. Attente des résultats du projet CISIT.

Axe RIO : journée des PME en décembre, la chaire PME, cycle de conférence en lien avec celle-ci, l'association avec Mons, Lille1 Clermont pour les séminaires doctoraux (journée coatching à Mons en premier)

DOBIM : reprise en septembre, réunion le 23 juin avec Laurence Péru Pirotte pour une association à l'IDP sur le droit du transport sur une collection d'ouvrage. S. de La Rosa a insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique de recherche en droit des obligations.

Thémos : L'Ouvrage Evolution et histoire est paru. Le cycle de conférence se poursuit. Travail en cours sur une conférence droit et modèle.

La prochaine Assemblée Générale annuelle du LIDP se tiendra le jeudi 25 septembre.